

Projet de Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal
Du 26 Septembre 2024

Membres présents : 9

Membres excusés : 1 FARNY Maud (procuration à BILLOD-MOREL Christian)

Membre absent : 0

- ORDRE DU JOUR :**
- *Approbation du Compte-rendu du 16 Juillet 2024*
 - *Centre de vacances*
Facturation heures employé communal
 - *Renouvellement baux – location terrains communaux*
 - *Bail logement communal*
 - *Plan communal de sauvegarde*
 - *Zone d'Accélération des Energies Renouvelables*
 - *bilan concertation et arrêt de la ZAER*
 - *Politique de l'habitat : subvention FSL / FAAD*
 - *Déclarations Intention d'Aliéner*
 - *Affaires diverses*
 - *Problème vitesse excessive*
 - *Demande acquisition terrain*
 - *divers*

1. Approbation du compte rendu du 16 juillet 2024

Aucune observation, le compte-rendu du 16 juillet 2024 est validé.

2. Centre des vacances des Grangettes

Des courriers ont été transmis au Conseil Départemental et au Conseil Régional pour des conseils techniques et/ou administratifs mais la commune n'a reçu qu'une réponse relative à la possibilité de faire appel à l'EPF (Etablissement Public Foncier) et concernant les subventions en cas de travaux.

La municipalité a fait visiter le bien aux élus de la communauté de communes Lacs et Montagnes du Haut Doubs.

Elle a également rencontré l'EPF qui assiste les communes, notamment dans le soutien financier : M. Marcos a confirmé qu'en cas d'acquisition par l'intermédiaire de l'EPF, la commune devra régler chaque année 1 % du montant du bien.

Monsieur le maire a reçu également des agences immobilières qui souhaitent connaître la position de la commune.

Une rencontre avec le groupe Sedia est prévue le 10 octobre pour une étude de faisabilité.

Le Conseil confirme son souhait d'acquérir le bien, en partie ou en totalité, selon les opportunités qui se présenteront, et réfléchit à d'éventuels aménagements.

L'employé de commune est intervenu pour le compte de la commune de Hornaing pour l'entretien des espaces verts. Le Conseil accepte de facturer la somme de 205.30 € à la commune de Hornaing. Monsieur Guyon sera réglé en heures supplémentaires.

3. Renouvellement baux – terrains communaux

Le Conseil autorise, à l'unanimité (Monsieur Bouhelier ne participe pas au débat, ni au vote) le maire à signer les baux de location des terrains communaux avec Vincent Bouhelier et le syndicat pastoral pour la période 2024-2032. Les parcelles ont été modifiées suite au remaniement cadastral au niveau du bâtiment agricole mais les surfaces restent sensiblement identiques.

Pour rappel, les tarifs sont réévalués chaque année selon l'indice de fermage départemental transmis par la Préfecture.

4. Bail logement communal

Les locataires du logement communal ont donné leur préavis de départ à la date du 17 octobre 2024. Me Heitzmann est chargé des états des lieux, entrée et sortie, et de la recherche de nouveaux locataires. Le Conseil décide de fixer le loyer à 860 € / mois avec une avance de charges de 50 € / mois. Il autorise le maire à rembourser la caution aux locataires actuels, en fonction de l'état des lieux de sortie à venir.

5. Plan communal de sauvegarde

Monsieur le maire rappelle au conseil l'obligation pour les communes d'établir et de mettre à jour un plan communal de sauvegarde.

Ce document recense les moyens humains et matériels de la commune et des contacts physiques à joindre en cas de problèmes sur la commune (intempéries, accidents...).

Présentation du projet de document à transmettre à la Préfecture, document qui fera l'objet d'un arrêté du maire.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte de lancer la réalisation du Plan communal de sauvegarde pour la commune.

6. ZAER

Lors de la réunion du 4 juin 2024, Monsieur le maire avait fait état de la réunion publique et de la concertation entre habitants concernant le projet de Zone d'Accélération des Energies Renouvelables. Le Conseil doit délibérer sur ce bilan afin d'arrêter la zone retenue : Accord du conseil à l'unanimité.

7. Politique de l'habitat : subventions FSL et FAAD

Monsieur le maire présente les dispositifs du Fonds de Solidarité Logement et du Fonds d'Aides aux Accédants à la Propriété, portés par le Conseil départemental. Le Conseil, à l'unanimité, accepte de participer au FAAD à hauteur de 0.30 € / habitant.

8. Déclarations d'intention d'aliéner

- Vente surface brute par AS Immo – Gillet David (10 A rue de l'Eglise) à Bauvair Quentin : la commune ne préempte pas.

- Vente logement 10 A rue de l'Eglise, appartenant à Lacheux Théo et Flora à Rolet Inès : la commune ne préempte pas.

- Vente d'un logement 10 T Rue de l'Eglise appartenant à ERLD Immo (Elouard) à Lozachmeur Brice : la commune ne préempte pas.

- Vente maison de M et Mme Salvi Gilbert à Mme Fischer et M.Dettwiller : la commune ne préempte pas.

9. Affaires diverses

- Problème de vitesse excessive notamment sur la RD 129, aux entrées de village et à Port-Titi : une demande de RDV a été faite au STA chargé des routes départementales pour échanger sur des aménagements possibles.

Des contrôles de gendarmerie auront lieu régulièrement pour limiter les excès de vitesse.

- Les 4 caméras de vidéosurveillance ont été posées cette semaine : Entrées coté St Point Lac, Malpas et Oye et Pallet et une au carrefour RD/Chemin du lac (en attente du mât correspondant). Les images ne pourront être visualisées que par les personnes habilitées. Une information sera faite aux habitants.

- Demande de Mme Latinier, pour acquérir le terrain communal situé devant sa propriété 19 chemin du lac. Le Conseil refuse de vendre ce terrain qui certes ne doit pas servir de stationnement mais est utile pour le dégagement notamment des bus qui sortent du parking plage.

Le Conseil évoque le problème du stationnement pendant la période estivale, et surtout les stationnements anarchiques dans les champs. De plus, il déplore le non-respect du sens unique mis en place du 15 juin au 15 septembre 2024 pour sécuriser l'accès à la plage.

- Forêt : les chablis ont été exploités par les bûcherons notamment dans les parcelles 9 et 11 (885 m³) et par l'abatteuse (1191 m³ dans le soumis et 700 m³ dans le non-soumis).

Inquiétude du conseil pour l'avenir de la forêt et pour les finances communales.

- Dernière ligne droite pour l'organisation du comice qui aura lieu le 5 octobre 2024.

La séance est levée à 22 h 10
Les Grangettes, le 27 septembre 2024.

Le Maire,

